



Commune de PLELAN-LE-GRAND

Ille-et-Vilaine

EPCI : Communauté de communes de Brocéliande

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2021**

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
I. PREAMBULE.....	3
I.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	3
I.2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	4
I.2.1. <i>Quelle croissance en 2021 ?</i>	4
I.2.2. <i>Inflation et taux d'intérêt</i>	4
I.2.3. <i>Un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques</i>	5
I.2.4. <i>Des dotations de l'Etat gelées mais une péréquation favorable à notre commune</i>	5
I.2.5. <i>Des recettes de fonctionnement adossées à la fiscalité locale dans un contexte d'incertitude</i>	6
I.2.6. <i>Les effets de la réforme de la taxe d'habitation pour les communes</i>	6
I.3. LE CONTEXTE LOCAL.....	7
II. VOLET RETROSPECTIF – ANALYSE FINANCIERE 2015-2020	8
II.1. ANALYSE FINANCIERE 2015-2020 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
II.1.1. <i>Impact de la crise covid sur la section de fonctionnement</i>	9
II.1.2. <i>analyse des charges de fonctionnement</i>	10
II.1.3. <i>analyse des recettes de fonctionnement</i>	11
II.2. ANALYSE FINANCIERE 2016-2020 – AUTOFINANCEMENT	12
II.2.1. <i>Epargne brute 2016-2020</i>	12
II.2.2. <i>Capacité de désendettement – 2016-2020</i>	13
II.2.3. <i>Epargne nette – 2016-2020</i>	15
II.2.4. <i>Synthèse – 2016-2020</i>	15
III. ANALYSE DE L'ENDETTEMENT ET DE LA FISCALITE.....	16
III.1. LA FISCALITE	16
III.2. L'EMPRUNT	17
IV. VOLET PROSPECTIF.....	18
IV.1. HYPOTHESE RETENUES.....	19
IV.1.1. <i>Recettes de fonctionnement</i>	19
IV.1.2. <i>Dépenses de fonctionnement</i>	19
IV.2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	20
IV.2.1. <i>Volet organisationnel</i>	20
IV.2.2. <i>Volet investissement</i>	20
IV.3. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT.....	21
IV.4. PROSPECTIVE FINANCIERE.....	23
IV.4.1. <i>scénario 1 : maintien de la fiscalité</i>	23
IV.4.2. <i>scénario2 : accroissement de la fiscalité</i>	24
IV.4.3. <i>Synthèse</i>	24
IV.5. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	25
IV.6. CONCLUSION	25
LEXIQUE	26

I. PREAMBULE

I.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif pour notre commune, qui compte plus de 3 500 habitants. Il permet de présenter à l'ensemble des membres du conseil municipal, les grandes orientations budgétaires et financières de la collectivité à partir de l'analyse des comptes administratifs et ratios en particulier du dernier exercice. Sa présentation publique permet également aux administrés d'avoir la possibilité d'être informés des choix budgétaires opérés par la collectivité pour l'année à venir notamment en ce qui concerne l'évolution prévisible des taxes locales.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

De nouvelles obligations s'imposent aux collectivités depuis la parution d'un décret du 24 juin 2016 qui précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du rapport d'orientation budgétaire prévu par la loi NOTRe.

Pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, le rapport d'orientation budgétaire doit contenir les informations suivantes :

- **Les orientations budgétaires** envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.
- La **présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Enfin, le rapport d'orientation budgétaire est transmis par la commune au président de l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Ce document présente des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat en séance et utiles à la réflexion en vue de la séance du conseil municipal dédiée au vote du budget.

I.2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

D'un point de vue local comme national, l'environnement économique et financier des collectivités est fortement perturbé par la crise sanitaire COVID 19.

I.2.1. QUELLE CROISSANCE EN 2021 ?

Dans la zone Euro, après une chute vertigineuse du PIB, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été.

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurent durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le Royaume Uni. Mais la 2ème vague de l'épidémie qui frappe actuellement l'Europe devrait renverser cette tendance.

Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, conduisent à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays depuis octobre. L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au 4^{ème} trimestre, mais dans une moindre mesure, les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au 1^{er} trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % au second trimestre suite au confinement national instauré au printemps dernier. Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été. Néanmoins, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020. Dans ce contexte incertain ; maintien du couvre-feu et éventuel confinement et persistance de la crise sanitaire, la croissance pourrait sous toute réserve rebondir à 5,7 % en 2021.

Le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2ème vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée. Au cours de l'été, les États membres de l'Union Européenne se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards €.

I.2.2. INFLATION ET TAUX D'INTERET

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation a fortement baissé en France, l'Indice des prix à la consommation (évolution sur 1 an) passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Après 1,1 % en 2019, l'inflation française devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.

Pour ce qui est des taux d'intérêt, on peut croire à une très légère remontée des taux. Cette situation de taux bas permet de limiter la charge de la dette en intérêts pour les emprunts à taux variable. Elle permet de recourir à l'emprunt dans des conditions financières plus avantageuses.

I.2.3. UN IMPACT DURABLE DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES FINANCES PUBLIQUES

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4ème projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Cette situation est néanmoins tempérée par des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la Banque Centrale Européenne.

Le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe.

Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Les collectivités locales, qui portent l'investissement public vont en être bénéficiaires.

Pour autant, on peut penser que les collectivités seront dans les années à venir et comme par le passé forcées à contribuer au redressement des finances publiques.

I.2.4. DES DOTATIONS DE L'ETAT GELEES MAIS UNE PEREQUATION FAVORABLE A NOTRE COMMUNE

La loi de finances pour 2021 s'inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, dont l'objectif est la réduction du déficit des administrations publiques.

Initié en 2018, un effort particulier est demandé aux collectivités qui se caractérise par la mise en place d'une contractualisation de l'évolution de la dépense de fonctionnement et de la dette (Régions, Départements + Communes et EPCI à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60M€).

Des objectifs par catégorie de collectivité sont fixés ; l'objectif national maximal est d'1,2 % d'évolution des dépenses de fonctionnement.

L'application de cette mesure est suspendue dans le contexte de crise sanitaire pour que les collectivités puissent faire face sans contrainte aux dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie.

On s'inscrit dans la continuité par rapport à 2020. L'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités serait gelée, l'effort de péréquation se poursuit.

Pour mémoire, la DGF se décompose en 3 dotations :

- ✓ La dotation forfaitaire
- ✓ La dotation de solidarité rurale
- ✓ La dotation nationale de péréquation

La DSR, dotation de péréquation (la péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales) évolue favorablement pour notre commune +8%.

On peut donc s'attendre à une progression de notre dotation globale de fonctionnement en 2021.

Le tableau ci-dessous présente pour notre commune la décomposition de la DGF entre ses 3 composantes depuis 2017 :

	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	360 346 €	367 644 €	371 908 €	377 226 €
Dotation de solidarité rurale	379 527 €	402 182 €	426 884 €	462 880 €
Dotation nationale de péréquation	101 055 €	104 755 €	115 169 €	120 680 €
Dotation Globale de Fonctionnement	840 928 €	874 581 €	913 961 €	960 786 €

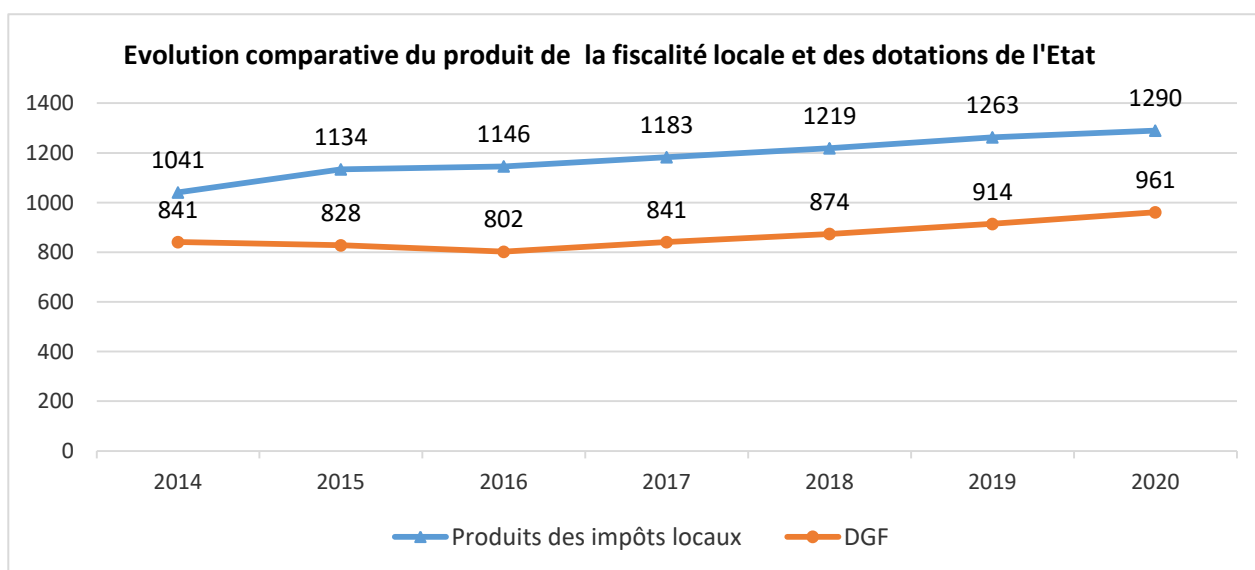
I.2.5. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ADOSSEES A LA FISCALITE LOCALE DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDE

La revalorisation forfaitaire annuelle des bases fiscales était fixée unilatéralement dans le cadre de la Loi de Finances.

Depuis 2018, le coefficient est adossé à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) - de 1,2% pour 2018, de 2.2 % en 2019, 1.2 % pour la taxe foncière et 0.9 % pour la taxe d'habitation en 2020.

Pour 2021, il sera de 0.2 % mais uniquement pour la taxe foncière.

Le graphique suivant montre l'évolution globale des recettes fiscales en distinguant la DGF du produit des impôts locaux :



On constate une structuration financière adossée à la fiscalité locale mais aussi des dotations de l'Etat en progression. Depuis 2017, l'écart se stabilise.

I.2.6. LES EFFETS DE LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION POUR LES COMMUNES

Pour les contribuables redevables sur leur résidence principale, cette suppression a concerné 80 % des contribuables les plus modestes en 2020.

Pour les autres, le dégrèvement est de 30 % en 2021 ; 65 % en 2022 et intégralement en 2023.

La commune percevra la part départementale de la taxe foncière en compensation avec application d'un coefficient correcteur pour éviter toute perte de recette.

Les communes perdent le pouvoir de fixer le taux puisqu'il s'agit d'une compensation et ne bénéficieront pas de l'actualisation annuelle comme pour la taxe foncière sur le bâti.

La taxe d'habitation est maintenue pour les résidences secondaires et les locaux professionnels.

Enfin pour éviter, suite à cette réforme et la disparition de la taxe d'habitation, des évolutions notables des potentiels fiscaux et autres indicateurs financiers, le projet de loi de finances 2021 a introduit un dispositif de « neutralisation » des effets de la réforme sur les indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et fonds de péréquation.

I.3. LE CONTEXTE LOCAL

L'année 2020 a vu l'installation d'un nouveau conseil municipal élu en mars 2020 mais installé le 28 mai 2020 en raison du confinement du printemps 2020, conséquence de la pandémie de Covid-19, crise sanitaire sans précédent dans l'histoire récente en Europe et dans le monde.

L'année 2021 est la première année pleine de ce nouveau mandat 2020-2026 et va donc voir le déploiement du projet politique porté par cette nouvelle équipe municipale.

Les principales orientations pour 2021 sont les suivantes :

- **Poursuivre la modernisation de l'action publique**

Mise à niveau informatique majeure (sécurité, équipements, télétravail) avec un recrutement de responsable informatique pour la piloter, en complément de l'externalisation d'une partie des prestations

Poursuite et montée en puissance de la gestion RH avec le recrutement d'une Responsable Ressources Humaine à temps plein (en remplacement d'une assistante ressources humaines pour 0,5 ETP). De nombreux projets sont à poursuivre ou engager (GPEC, LDG, suivi des carrières, bien être au travail, révision du RIFSEP etc.) ; fin 2020 plusieurs agents ont fait des demandes de mobilité ou de disponibilité de manière concomitante, des recrutements sont donc à prévoir en remplacement de ces agents.

- **Confortement des actions en faveur d'un centre ville dynamique**

Confortement et sécurisation du marché dominical avec l'augmentation du nombre de placiers par dimanche et l'achat de barrières anti bédouin

Poursuite de la démarche de revitalisation du centre ville « Ca bouge dans le bourg » avec la déclinaison des actions retenues dans l'appel à projet régional 2019 : projets de déconstruction /reconstruction sur des îlots permettant de créer de nouveaux logements et des cellules commerciales notamment

Démarrage des travaux de construction de la tranche 2 de la Canopée

Renouvellement de la signalétique de centre-ville

- **Améliorer les services aux habitants et permettre la participation citoyenne**

Renforcement de temps agent à la médiathèque pour développer la politique culturelle

Améliorer la sécurité routière en aménageant la rue du Fief

Lancement de la 3^{ème} édition de la P'tite Fabrique

Renforcement de la rénovation de voirie rurale et poursuite de la réfection des chemins ruraux

- **Préparer l'avenir**

Choix d'un architecte pour la construction de l'extension de la salle de sports

Lancement d'études pré-opérationnelles pour la création d'une ZAC sur le secteur du Landret afin d'y accueillir de nouveaux logements

Lancement des études de conception d'un réseau de chaleur alimenté au bois pour desservir plusieurs bâtiments du centre-ville

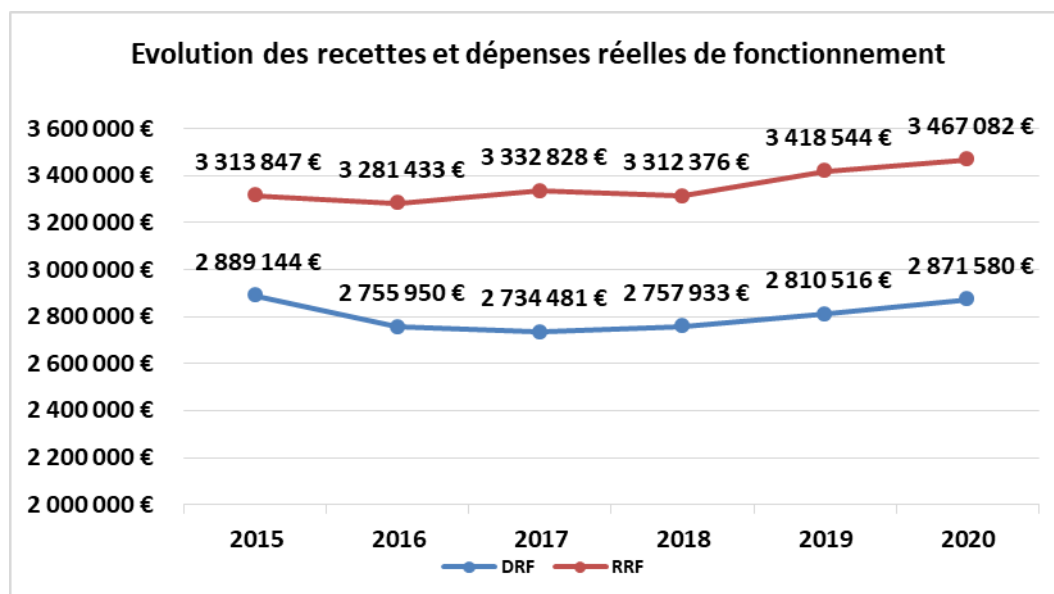
II. VOLET RETROSPECTIF – ANALYSE FINANCIERE 2015-2020

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale.

II.1. ANALYSE FINANCIERE 2015-2020 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'analyse des mouvements réels et récurrents de l'exploitation permet de dégager le flux de liquidités généré par le cycle de fonctionnement du budget de la commune. L'analyse financière rétrospective s'interroge exclusivement sur la formation de l'autofinancement, le mode de financement des investissements et permet d'évaluer les marges de manœuvre que la collectivité est susceptible de pouvoir mobiliser.

Le tableau suivant présente l'évolution DRF, des dépenses réelles de fonctionnement (dépenses totales de fonctionnement moins les dépenses exceptionnelles et les opérations d'ordre) et des RRF, recettes réelles de fonctionnement (recettes totales de fonctionnement moins les dépenses exceptionnelles et les opérations d'ordre) depuis 2015 :



NB : Les résultats présentés ci-dessus sont retraités des mouvements à caractère exceptionnel afin de conférer à la matière comptable une réelle pertinence financière.

Le tableau suivant présente l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement 2020 par rapport à 2019 :

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2019	CA 2020 provisoire
Charges à caractère général	906 258 €	873 258 €
Charges de personnel	1 467 153 €	1 571 410 €
Autres charges de gestion courante	356 273 €	354 849 €
Charges financières	78 987 €	70 198 €
Charges exceptionnelles	2 145 €	745 €
Opérations d'ordre et de transfert	186 177 €	503 660 €
Reversement impôts & taxes	1 845 €	1 866 €
S/Total	2 998 838 €	3 375 986 €
Solde d'exécution négatif	0 €	44 909 €
DÉPENSES TOTALES	2 998 838 €	3 420 895 €

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2019	CA 2020 provisoire
Remboursement charges de personnel	24 919 €	45 729 €
Produit des services du domaine et ve	402 513 €	282 244 €
Opérations d'ordre de transfert	68 926 €	59 927 €
Impôts et taxes	1 792 817 €	1 857 348 €
Dotations et participations	1 101 238 €	1 195 839 €
Autres produits de gestion courante	97 057 €	85 996 €
Produits exceptionnels	327 319 €	11 974 €
S/Total	3 814 789 €	3 539 057 €
RECETTES TOTALES	3 814 789 €	3 539 057 €

II.1.1. IMPACT DE LA CRISE COVID SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La crise sanitaire COVID 19 a impacté fortement la section de fonctionnement ; a engendré de nouvelles dépenses telles que l'achat de masques, produits ou matériels spécifiques, perturbé le fonctionnement ou l'ouverture de services à la population et notamment la restauration scolaire et la piscine. Par conséquent, l'analyse de l'exercice 2020 est difficile et rend complexes les comparaisons par rapport aux exercices antérieurs.

Le tableau ci-après chiffre l'impact de la crise sanitaire sur la section de fonctionnement :

Objet	DEPENSES	RECETTES
Marché	5 252 €	- 26 692 €
Restauration scolaire	- 44 971 €	- 109 009 €
TAM	- 3 245 €	- 2 637 €
Garderie		- 7 328 €
Masse salariale et formation	- 11 000 €	- 5 373 €
Dépenses diverses en plus (visières/produits d'entretien.	3 000 €	
Masques commandes diverses dont AMF	13 248 €	1 000 €
Terrasses		- 1 830 €
Développement Local / Événementiels / Petite Fabrique	- 8 000 €	
Ecoles / Photocopieurs / Fluides / Publications etc.....	- 5 000 €	
TOTAL	- 50 716 €	- 151 869 €
Résultat épargne brute	-	101 153 €

La perte d'épargne brute résultant de cette crise sanitaire est significative ; certaines données étant estimatives, on peut l'arrondir à 100 000 €

II.1.2. ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Sur la période 2016-2017, une baisse est constatée. Significative en 2016, elle s'atténue en 2017. Le transfert de la compétence contingent incendie à la communauté de communes en 2017 représente près de 60 000 € en moins (baisse équivalente de notre attribution de compensation en recette).

Depuis 2018, on observait une progression assez régulière mais soutenable. On retrouve en 2020 un niveau de dépense légèrement inférieur à celui constaté en 2015.

Rappel : La mise en place d'un outil de contrôle de gestion, proposé par la coopération informatique des CDG du Grand Ouest, GO+, d'engagement et de contrôle des factures par les responsables de services permet une maîtrise globale du niveau de dépenses. Les outils de contrôle de gestion ont pour finalité de définir précisément les périmètres budgétaires de chaque service en rendant possible un pilotage précis des dépenses par les chefs de service, permettant de respecter les prévisions budgétaires.

On peut constater des évolutions différentes selon les chapitres :

✓ **les charges à caractère général (chapitre 011) :**

En 2020, on constate une baisse de 3.6 % de ces charges.

Cette baisse résulte principalement d'un moindre achat de repas au prestataire pour la restauration scolaire. Des cérémonies ont été annulées en 2020, pas de feu d'artifice et une moindre activité des services pendant le confinement.

On observe quelques augmentations significatives notamment des frais d'entretien du matériel de cuisine et frais de téléphonie.

✓ **les charges de gestion courante (chapitre 65) :**

Ce chapitre budgétaire est stable par rapport à 2019. On observe en 2020 comparativement à 2019, quelques évolutions notamment une augmentation des frais de formations pour les élus (1^{ère} année du mandat) et moins de subventions concernant les voyages scolaires.

✓ **les charges de personnel (chapitre 012) :**

Les charges de personnel (chapitre 012) progressent nettement (+ 6.6 %) par rapport à 2019.

Il s'avère qu'en 2019, deux départs d'agents en cours d'année n'avaient pas été immédiatement remplacés ; en conséquence, les charges de personnel avaient été stables comparativement à 2018. On peut donc considérer que cette progression notable en 2020 s'explique d'abord par cette « année 2019 faussée ». Ensuite, les renforts aux services techniques et population ainsi que l'emploi sur une année pleine de l'agent chargée de mission aménagement urbain justifient cette nette augmentation.

Le départ en retraite d'agents sera aussi un levier pour maîtriser les dépenses de personnel sur le long terme, dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il faudra néanmoins tenir compte de nouveaux besoins pour la collectivité et affecter les moyens suffisants ce qui sera le cas pour l'informatique et la politique de gestion des ressources humaines.

II.1.3. ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sur la période 2016-2017, on assiste à un tassement des recettes de fonctionnement (+0.3% par an). **En 2018**, on assiste même à une baisse de 0.6 %. **En 2019**, inversion de la tendance, la progression est de +2.9 % ; elle plus faible en **2020** mais tout de même de + 2.2%.

✓ **Produit des services (chapitre 70) :**

La baisse de ce poste de recettes de 30 % s'explique en grande partie par une moindre fréquentation du restaurant scolaire, compte tenu de la crise sanitaire. Les autres services à la population ; piscine, médiathèque et garderie notamment ont été impactés.

Une recette exceptionnelle résultant d'une occupation du domaine public par un établissement bancaire a été perçue.

✓ **Impôts et taxes (chapitre 73) :**

En 2018, la renégociation du pacte fiscal et financier communautaire entraînant une diminution de 30 000 € de recettes pour notre commune explique la faible progression de ce chapitre ; + 0.7 %.

En 2020, ce chapitre progresse de 3.6 % (+3.9 % en 2019). Les recettes fiscales progressent de 2.2 %, sans augmentation des taux (contre 3.6% en 2019).

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), consistant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, permet à la commune de Plélan Le Grand d'enregistrer en 2020 une recette à concurrence d'environ 57 670 €, en légère progression par rapport à 2019.

Enfin, la très bonne tenue des droits de mutation (recettes adossées au marché immobilier) + 64 000 €, soutient le niveau des recettes du chapitre et permet de compenser la perte de la moitié de nos recettes issues du marché dominical (- 25 000 €).

Au regard des nombreuses interactions financières avec l'EPCI dans un contexte de mutualisation et de transferts de compétences, de la perception d'une compensation de Taxe d'Habitation gelée (la commune conserve uniquement le pouvoir de taux sur la taxe foncière bâti et non bâti), ainsi que la perspective d'une réforme de la fiscalité, il convient de rester vigilant quant à la dynamique de ce chapitre budgétaire.

✓ **Dotations et participations (chapitre 74) :**

Ce chapitre progresse de 8.6 % contre 3.3% l'année précédente. Notre commune profite de la politique de péréquation opérant un partage de la DGF au détriment des communes « favorisées » et au profit des communes « défavorisées ».

Depuis 2018, le maintien du niveau des dotations repose sur un « contrat de confiance » entre l'Etat et les collectivités territoriales, celles-ci devant en échange maîtriser l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement.

Pour notre commune, en 2020, on constate une progression des trois composantes de la DGF.

La DSR, dotation de péréquation (la péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales) évolue favorablement pour notre commune +8%.

Enfin, la perception en 2020 d'une recette de 22 000 € (recette rattachée à l'exercice 2020) consistant à compenser partiellement l'emploi de chargée de mission urbanisme (subvention obtenue dans le cadre de l'appel à projets dynamise du centre ville) ainsi que la dotation de recensement de 7 317 € expliquent également la forte progression de ce chapitre.

II.2. ANALYSE FINANCIERE 2016-2020 – AUTOFINANCEMENT

II.2.1. EPARGNE BRUTE 2016-2020

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, hors recettes, dépenses exceptionnelles et opérations d'ordre.

Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet :

- d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'épargne brute :

	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles	3 299 973 €	3 347 890 €	3 373 692 €	3 745 862 €	3 479 130 €
Recettes exceptionnelles	18 539 €	15 062 €	61 316 €	327 319 €	11 974 €
RRF	3 281 434	3 332 828	3 312 376	3 418 543	3 467 156
Dépenses réelles	2 794 186	2 748 213	2 769 750	2 812 662	2 872 326
Dépenses exceptionnelles	38 235	13 731	11 817	2 145	745
DRF	2 755 951	2 734 482	2 757 933	2 810 517	2 871 581
EPARGNE BRUTE	525 483 €	598 346 €	554 443 €	608 026 €	595 575 €

Le ralentissement des dépenses de fonctionnement en 2016 permet à la collectivité malgré la baisse de ses recettes d'afficher une amélioration notable de son épargne brute. Ce ralentissement, généré par la mise en place des outils de contrôle de gestion, se poursuit en 2017 mais s'accompagne cette fois-ci d'une progression des recettes ce qui permet à l'épargne brute de progresser pour arriver à **598 k€**.

En 2018, l'épargne brute de la collectivité baisse d'environ 35k€, il s'établit à **554 k€** et représente ainsi **16.7 %** des recettes réelles de fonctionnement. Tenant compte de la baisse de recettes de près de 100 000 € en 2018 (pacte fiscal et financier + suppression des aides rythmes scolaires), ce résultat demeure satisfaisant.

En 2019, l'épargne brute retrouve son niveau de 2017, soit **600 k€**, ce qui est très satisfaisant.

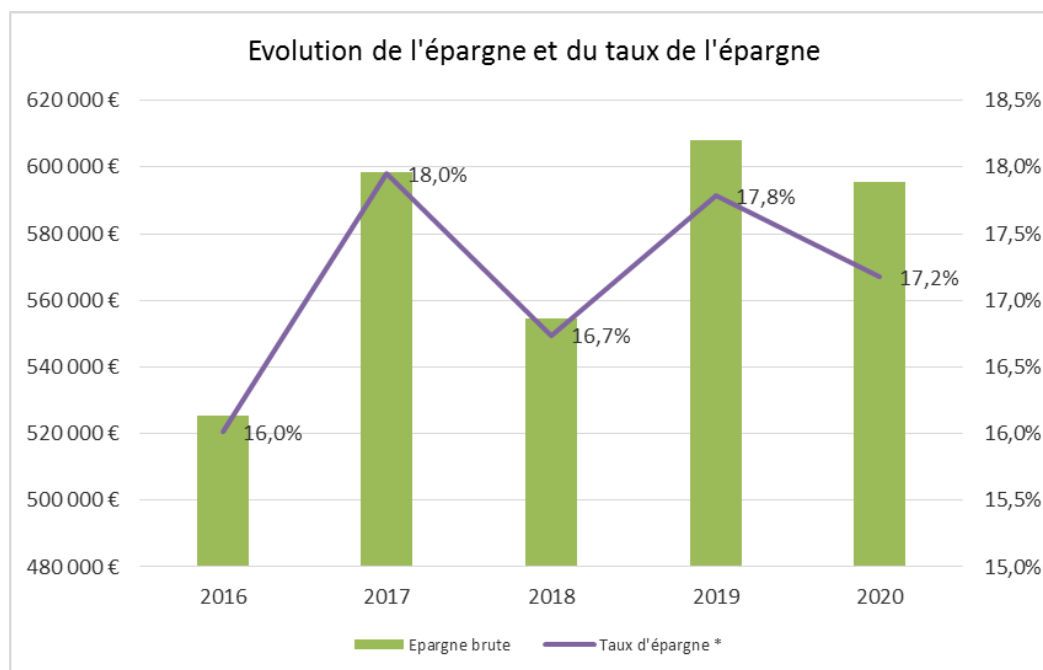
En 2020, l'épargne brute est stable sur un exercice particulier impacté par la crise sanitaire (estimation de 100 000 € de perte d'épargne brute). Fort heureusement, la péréquation ainsi que la progression spectaculaire des droits de mutation ont un effet compensateur.

Le seuil d'alerte fixé par les autorités de tutelle étant de 8%, **le taux d'épargne brute à 17,2% se maintient à un niveau très convenable.**

	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	525 483 €	598 347 €	554 443 €	608 028 €	595 575 €
Taux d'épargne *	16,0%	18,0%	16,7%	17,8%	17,2%

* Ce taux signifie que sur 100 € de recettes en section de fonctionnement, 17.2 € sont dégagés au titre de l'autofinancement en 2020.

Le graphique suivant permet de visualiser ces variations :



En résumé :

Sur la période 2016-2020, l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, traduction de l'efficacité de la démarche de contrôle de gestion, permet une **amélioration puis une consolidation de l'épargne brute**.

II.2.2. CAPACITE DE DESENDETTEMENT – 2016-2020

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années d'épargne brute pour rembourser la dette de la commune.

Ce ratio prend en compte la capacité de remboursement de la commune :

- ✓ < 5 ans : la situation est bonne
- ✓ Entre 5 et 10 ans, la situation est convenable
- ✓ Entre 10 et 15 ans, elle devient préoccupante
- ✓ 15 ans, la situation financière est dangereuse

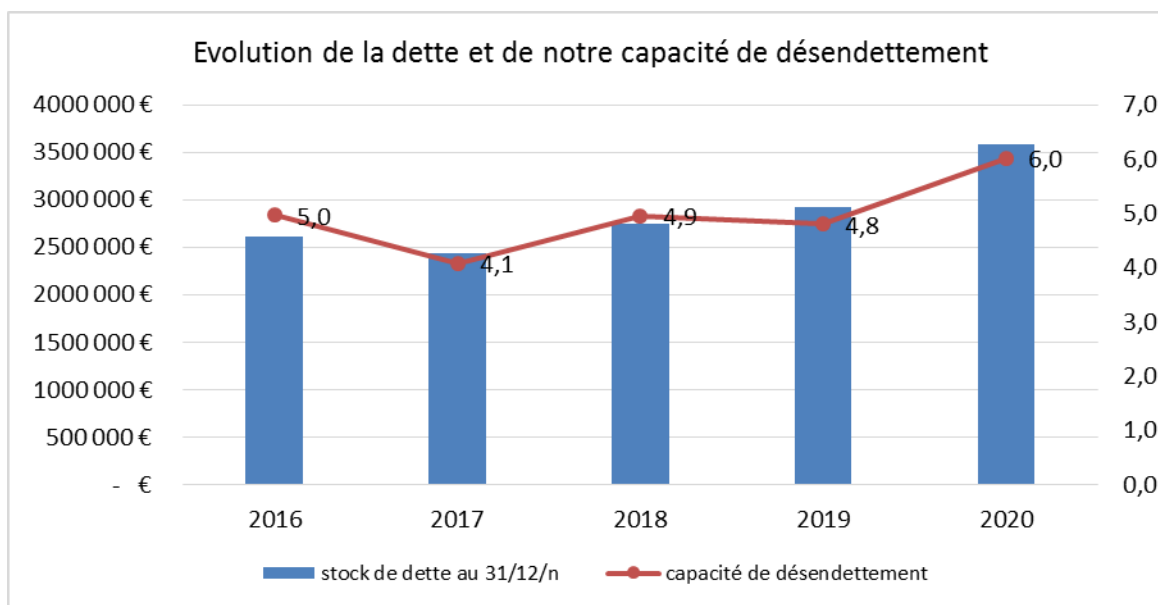
L'évolution de ce ratio traduit les observations précédentes : la dégradation de l'épargne brute sur la période 2012-2015 porte ce ratio à 6.7 en 2015, soit une capacité d'autofinancement signifiant la mobilisation de 6.7 années d'épargne brute pour assumer le désendettement de la commune.

L'amélioration de l'épargne brute de la collectivité conjuguée à un désendettement permet de présenter un ratio inférieur à 5 années en 2016 puis 4.1 années en 2017.

En 2018, le ratio est de 4.9 années : cette progression résulte de l'emprunt contracté en 2018 et de la réduction de l'épargne brute. En 2019, ce ratio est stable car si le stock de dette progresse, notre épargne brute progresse également.

En 2020, le ratio est de 6 années : cette progression résulte de l'emprunt de 1 000 000 € contracté en 2020.

Le graphique suivant présente les variations de ce ratio, en parallèle de l'évolution du stock de dettes :



Aussi, ce ratio démontre la nécessité pour la collectivité de maîtriser son épargne brute, et de limiter autant que possible le recours à l'emprunt dans l'optique :

- ❖ d'assumer sa dette contractée lors des précédentes années
- ❖ de conserver ses marges de manœuvre sur son volet fonctionnement
- ❖ de programmer des investissements
- ❖ d'envisager de nouveaux emprunts

II.2.3. EPARGNE NETTE – 2016-2020

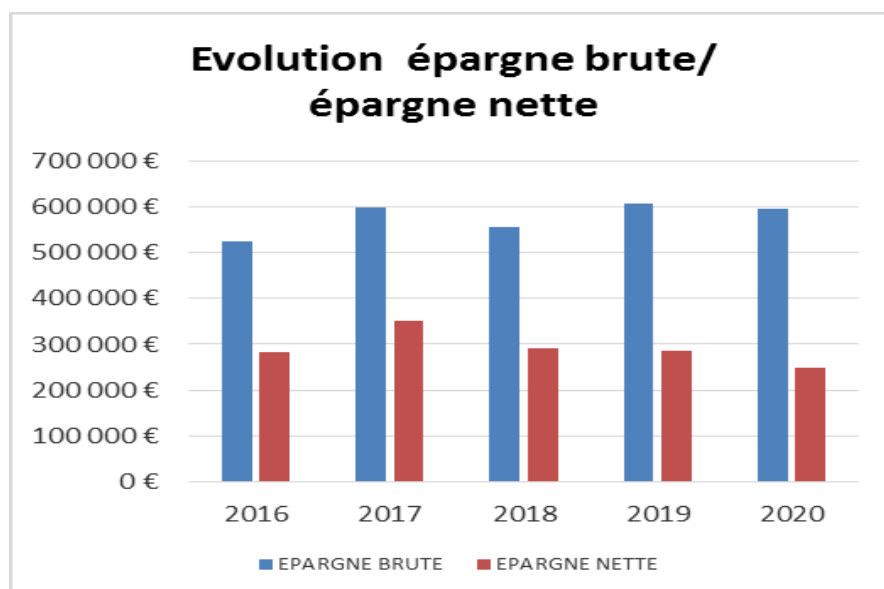
La capacité d'autofinancement nette (=épargne nette) correspond à la différence entre la capacité d'autofinancement brute et le remboursement de la dette en capital de la collectivité.

A défaut d'épargne nette, la collectivité emprunte pour rembourser sa dette en capital. Le tableau suivant présente l'évolution de l'épargne nette depuis 2016 :

	2016	2017	2018	2019	2020
EPARGNE BRUTE	525 483 €	598 346 €	554 443 €	608 026 €	595 575 €
REMBOURSEMENT DETTE	243 581 €	247 472 €	261 616 €	323 426 €	347 244 €
EPARGNE NETTE	281 902 €	350 874 €	292 827 €	284 600 €	248 331 €

Après remboursement de sa dette en capital, la commune dégage en 2020 une **capacité d'investissement de près de 248 331 €**.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette depuis 2016.



II.2.4. SYNTHESE – 2016-2020

Compte tenu de l'amélioration de notre épargne brute et de l'absence d'emprunt contracté en 2016 et 2017, la collectivité a engagé en 2018 un programme d'investissement et a contracté un emprunt de 1 000 000 €, mobilisé à hauteur de 600 000 € en 2018 puis 400 000 € en 2019.

L'effort d'équipement a été très important en 2019 nécessitant un nouvel emprunt d'1 000 000 € porté sur l'exercice 2020.

Par conséquent, les constats sont les suivants :

- ❖ La nécessité d'une poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour disposer de moyens dans l'optique de poursuivre la dynamique d'investissement engagée
- ❖ La poursuite et le renforcement du contrôle dans l'exécution budgétaire
- ❖ Levier de la commande publique à améliorer au sein de la collectivité

III. ANALYSE DE L'ENDETTEMENT ET DE LA FISCALITE

L'examen de notre situation financière peut se faire également à travers l'analyse des leviers fiscalité et emprunt.

III.1. LA FISCALITE

La fiscalité est le principal levier de mobilisation des ressources financières des collectivités.

Elle représente plus du tiers de nos recettes de fonctionnement et permet indirectement l'autofinancement de nos projets d'investissement.

Les tableaux présentés ci-après permettent de nous situer par rapport à notre strate de population.

Bases nettes en €/hab		
	Commune de Plélan le Grand	Moyenne strate
Taxe d'habitation	1 013	1 423
Foncier bâti	893	1 251
Foncier non bâti	43	27

Données Minefi 2019

Taux de fiscalité		
	Commune de Plélan le Grand	Moyenne strate
Taxe d'habitation	15.45%	14.26%
Foncier bâti	15.86%	18.93%
Foncier non bâti	47.17%	48.91%

Données Minefi 2019

Les taux pratiqués à Plélan pour le Foncier Bâti et le Foncier non Bâti sont inférieurs au taux moyen de notre strate de population. Le produit des impôts ainsi que les bases nettes sont plus faibles : cela témoigne d'une moindre richesse fiscale sauf pour le foncier non bâti mais cela s'explique par l'étendue du territoire communal.

En conclusion, La commune dispose de marges de manœuvre sur le levier fiscalité : l'augmentation d'un point de fiscalité sur le Foncier Bâti, engendrerait 36 à 37 000 € par an, de recettes supplémentaires, ce qui à l'échelle du mandat pourrait représenter une somme de plus de 220 000€.

Aucune hausse des taux n'a été effectuée depuis 2015 par la commune de Plélan-le-Grand.

En effet, la collectivité a depuis 2016 réussi à maîtriser le niveau des dépenses de fonctionnement grâce à une **démarche efficace de contrôle de gestion**. Aujourd'hui, après la mise en place de nouveaux services à la population (entre autre l'ouverture de la Canopée qui a nécessité plus de temps agent), et face à des besoins de modernisation du fonctionnement des services municipaux, notamment en ce qui concerne l'équipement et la sécurité informatique, le soutien de la section de fonctionnement est important.

Il permettrait de maintenir une épargne brute suffisante pour assumer les projets d'investissement dont la commune a besoin. Par ailleurs, le fait de ne pas activer le levier fiscal, pourrait à terme avoir un effet négatif sur les dotations de l'Etat, et en particulier une baisse des reversements par les différents systèmes de péréquation.

III.2. L'EMPRUNT

Le recours à l'emprunt est le levier habituel de l'investissement local, il permet de compléter les ressources propres de la collectivité locale, en adaptant au mieux le financement de l'équipement à son mode d'amortissement.

L'encours de dette connaît traditionnellement des évolutions en dents de scie car un emprunt n'est pas nécessairement contracté chaque année.

Les emprunts mobilisés récemment sont les suivantes :

- 2013 : 550 000 €
- 2015 : 450 000 €
- 2018 : 1 000 000 € (débloqué de 600 k€ en 2018 et 400 k€ en 2019)
- 2019 : 1 000 000 € (débloqué sur 2020)

En 2018 et 2019, la commune a bénéficié de conditions et taux avantageux pour des prêts accordés par la CAF et la MSA respectivement de 50 716 et 100 000 € fléchés sur la Canopée.

L'encours de la dette s'établit à environ 3.5 millions d'euros au 1^{er} janvier 2021. Le tableau suivant traduit l'évolution de certains ratios permettant de situer la commune par rapport à notre strate de population année de référence 2019.

ENDETTEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2019 Strate Pop	
Encours Dette / Population	696 €	636 €	692 €	726 €	→ 889 €	751 €	encours de dette / habitant
Annuité / Population	90 €	87 €	87 €	100 €	100 €	97 €	annuité de la dette/habitant
Dette / Epargne Brute	5 ans	4,1 ans	4,9 ans	4,9 ans	→ 6 ans	3,9	nombre d'années d'autofinancement nécessaire au remboursement de la dette

Nos ratios d'endettement sont moins favorables qu'en 2019 mais restent proches de la moyenne de notre strate de population (3500-5000 habitants) ; considérant qu'aucun emprunt ne sera contracté en 2021, la poursuite du programme d'investissement est donc possible et absorbable si notre niveau d'épargne brute reste correct.

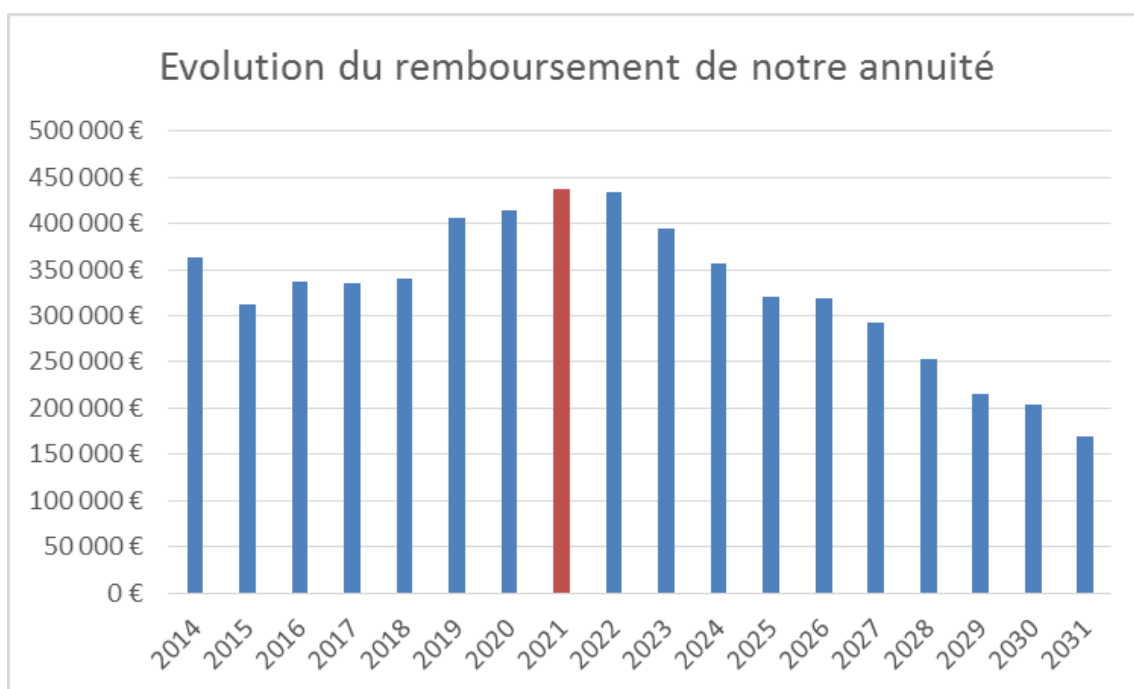
Point de vigilance : si l'analyse par habitant est une approche courante, elle n'est pas représentative :

- de la capacité financière de la collectivité à faire face à ses emprunts, reposant sur l'épargne brute.
- Des compétences réellement exercées, certaines pouvant être transférées à l'EPCI

L'analyse de la structure de la dette fait apparaître les éléments suivants :

- sur les 10 emprunts en cours, 8 sont à taux fixe et 2 à taux variable (Lep et Euribor)
- les établissements prêteurs sont variés : La Banque Postale, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, BNP Paribas et la Caisse d'Epargne ainsi que la CAF et la MSA
- le taux moyen s'élève à 1.96 % : indicateur de performance, calculé en rapportant le montant des frais financiers des différents emprunts au montant total de l'encours de la dette. Il permet de vérifier que le coût financier est cohérent avec les niveaux du marché.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'annuité de la dette



On observe une stabilité du niveau d’annuité d’emprunt sur la période 2016-2018.

Sur la période 2019-2021, on constate une progression, conséquence du programme d’investissement.

Sur la période 2023-2025, l’annuité baisse de plus de 100 000 €.

La commune dispose donc de marges de manœuvre sur le levier emprunt car :

- les ratios restent corrects sous réserve de maintien de l’épargne brute.
- des emprunts arrivent à échéance d’ici 2 ans.

IV. VOLET PROSPECTIF

Sur la base du compte administratif 2020, d’hypothèses sur les dépenses de fonctionnement et des projets d’investissement, une prospective financière a été construite.

Celle-ci permettra de vérifier que la collectivité pourra, sur la durée, faire face à l’ensemble de ses engagements contractuels (notamment vis-à-vis des banquiers et des organismes de tutelle). C’est un outil structurellement indispensable pour anticiper les éventuelles difficultés financières que pourrait rencontrer la collectivité.

En se basant sur les éléments de diagnostic recueillis lors de l’analyse financière rétrospective, elle vise à projeter, dans le futur, les évolutions prévisibles des principales dépenses et recettes réelles de fonctionnement pour déterminer l’évolution à venir :

- de ses capacités d’épargne
- et de la solvabilité de la collectivité compte tenu de la réalisation de ses projets d’investissement.

Aussi, comme dans toute démarche d’anticipation, l’analyse prospective devra être complétée, a posteriori, par une analyse des écarts entre prévisions et réalisations pour ajuster et corriger les décisions initialement prises, mais aussi pour évaluer la précision de la méthode retenue.

La prospective financière est une démarche d’aide à la décision et elle ne vise en aucun cas à prédire l’avenir financier de la collectivité.

Cette approche vise à recenser les éléments nécessaires à la construction d'hypothèses de travail et à poser la démarche et les réflexions que la collectivité devra engager dans les prochaines années.

IV.1. HYPOTHESE RETENUES

IV.1.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les hypothèses restent prudentes sur le volet recettes mais sans excès pour dégager un prévisionnel d'autofinancement suffisant :

- ☐ **Produits des services et autres produits de gestion courante** adossés aux réalisations 2020 et majorées de 1 % /an ; la politique tarifaire devra suivre cette progression
- ☐ Variation de la fiscalité à hauteur de 2.5 % (évolution physique + actualisation tenant compte de l'inflation n-1)
- ☐ Revalorisation de la DGF en 2021 compte tenu de la progression des dotations de péréquation (progression de 20 000 € /an). Actualisation à opérer au regard des prochaines lois de finances.

IV.1.2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces hypothèses traduisent une volonté de maîtrise des dépenses, sans toutefois rentrer dans une démarche d'austérité.

- ☐ **Charges à caractère général** : progression de 1% par an avec l'application d'un pourcentage de réalisation de 95% (vérifié en moyenne sur les exercices précédents).
- ☐ **Dépenses de personnel** : valorisation non adossée au CA 2019, évaluation à partir du calcul d'une masse salariale prévisionnelle puis application d'un taux de croissance annuel de 1%, et application d'un pourcentage de réalisation de 98% (vérifié en moyenne sur les exercices précédents).
- ☐ **Subventions** : stabilisation à hauteur de 375 000 € - variation en fonction du contrat d'association.
- ☐ **Intérêts de la dette** : majoration adossée aux hypothèses d'emprunt mobilisés sur les 3 prochains exercices.

Aussi, au regard des simulations de recettes prévisionnelles, nos dépenses de fonctionnement seront arbitrées à concurrence :

- de nos obligations contractuelles (remboursement de notre dette en capital),
- de notre volonté de maintenir un service public de qualité,
- de porter nos investissements tout en maintenant une vigilance financière quant aux ratios financiers imposés par les organismes de tutelle (solvabilité, endettement, fiscalité).

IV.2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

IV.2.1. VOLET ORGANISATIONNEL

La recherche d'optimisations et de rationalisation du fonctionnement pour maintenir le niveau global des services offerts à la population impliquera les actions suivantes :

- ❖ Poursuite de l'utilisation de l'outil GO+ par les chefs de services avec une stabilisation des pratiques pour l'investissement,
- ❖ Appropriation des résultats de comptabilité analytique, analyse et comparaison avec d'autres collectivités
- ❖ Développement des outils de suivi (tableaux de bord)
- ❖ Optimisation de la commande publique en interaction avec l'agent du service commun à la communauté de communes
- ❖ Remise à niveau des outils informatiques et numériques de la collectivité (matériel, sécurité)
- ❖ Poursuite et amplification de la politique de GRH de la collectivité

IV.2.2. VOLET INVESTISSEMENT

Pour l'investissement, 2021 est l'année de lancement des projets en lien avec le nouveau projet politique en adéquation avec le programme présenté pendant la campagne électorale.

- **Opérations pluriannuelles d'équipements**

Lancement de la construction de la Tranche 2 de la Canopée

Participation à la construction du centre de secours

Digue des Forges : travaux de réhabilitations

Extension de la salle des sports : lancement des études de conception

- **Opérations pluriannuelles de voirie**

Rue du Marché : création de l'accès et de la voirie pour desservir le futur centre de secours

Reprise des études de maîtrise d'œuvre pour la rue des Glyorels et la T2 de la Rue de l'hermine

- **Programme annuel d'investissement**

Equipement des services municipaux

Entretien des bâtiments et du patrimoine communal

Rénovation de voirie urbaine

Rénovation de voirie rurale

- **Dynamisme du centre bourg**

Poursuite des projets avec entre autre la création de budgets annexe pour plusieurs opérations

Lancement des études de conception d'un réseau de chaleur en centre ville

IV.3. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le tableau suivant présente les projets d'investissements envisagés sur le mandat, plusieurs résultent d'engagements antérieurs.

Ce PPI est plutôt prudent car les hypothèses de subventions d'investissement sont assez réduites : seul le projet d'extension de la salle de sport fait l'objet d'une hypothèse de 30% qui pourra peut-être être plus élevée.

PPI 2021-2023 / € TTC				Total
	2021	2022	2023	2021-2023
1- OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENTS	583 200 €	1 606 600 €	1 665 400 €	3 855 200 €
Canopée - Tranche 2 - Maitrise d'œuvre	24 600 €	49 200 €	8 200 €	82 000 €
Canopée - Tranche 2 - Travaux	213 600 €	747 600 €	106 800 €	1 068 000 €
Centre de secours - Fond de concours	130 000 €	155 000 €		285 000 €
Mairie T2 accueil - travaux + MOE	36 000 €			36 000 €
Mairie T3 étage - travaux + MOE	5 000 €	50 000 €		55 000 €
Digue des Forges Travaux	110 000 €			110 000 €
Digue des Forges MOE	10 000 €			10 000 €
Salle des sports Tranche 1 MOE	54 000 €	64 800 €	86 400 €	205 200 €
Salle des sports Tranche 1 Travaux		540 000 €	1 404 000 €	1 944 000 €
Hangar Services techniques - MOE + travaux			60 000 €	60 000 €
SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENTS	285 000 €	436 440 €	667 120 €	1 388 560 €
Canopée tranche 1 (CCB+ Ademe/Région)	48 000 €	25 000 €		73 000 €
Canopée tranche 2	135 000 €	230 000 €	220 000 €	585 000 €
Digue des Forges - Etat 60%	72 000 €			72 000 €
Digue des Forges - Paimpont+DLP	30 000 €			30 000 €
Salle des sports (hypothèse 30%)		181 440 €	447 120 €	628 560 €
2- OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE	141 082 €	892 023 €	103 000 €	1 136 105 €
Chemin des châteaux et rue de l'hermine				
Rue du Marché T1- travaux	132 600 €	30 000 €		162 600 €
Rue du Marché T1- MOE	5 000 €			
Rue du Marché T2- travaux				672 000 €
Rue du Marché T2- MOE				18 000 €
Rue des Glyorel - travaux (hors EU)		373 200 €		373 200 €
Rue des Glyorel - MOE	3 482 €	8 124 €		11 605 €
Rue de l'Hermine T2 et quai bus - travaux		343 747 €		343 747 €
Rue de l'Hermine T2 et quai bus - MOE		10 952 €		10 952 €
Travaux eaux pluviales		126 000 €	103 000 €	229 000 €
SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE	86 800 €	117 000 €	0 €	203 800 €
DETR Chemin des châteaux et rue de l'hermine	27 000 €			27 000 €
CD35: enrobé rue du Fief	2 000 €			2 000 €
CD35: rue du Marché T1	3 000 €			3 000 €
CD35: rue du Marché T2 (hypothèse)				0 €
CD35: rue des Glyorels (hypothèse)		17 000 €		17 000 €
Amendes de police				0 €
Région: Rue de l'Hermine Quai bus (hypothèse)		20 000 €		20 000 €
FDC accessibilité CCB	54 800 €			54 800 €
FDC logements sociaux CCB/urbatys		80 000 €		80 000 €

PPI 2021-2023 / € TTC				Total
	2021	2022	2023	2021-2023
3- PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT	507 500 €	295 000 €	295 000 €	1 097 500 €
Equipement des services	72 000 €	60 000 €	60 000 €	192 000 €
Equipement des services - RAR 2020	9 500 €			
Bâtiments et équipements --> Patrimoine Bati	163 000 €	100 000 €	100 000 €	363 000 €
Bâtiments et équipements --> Patrimoine Bati - RAR 2020	32 000 €			
Eclairage public	4 000 €	30 000 €	30 000 €	64 000 €
Voirie urbaine	97 000 €	40 000 €	40 000 €	177 000 €
Voirie urbaine 2020 - travaux RAR 2020	3 000 €			
Voirie rurale	82 000 €	60 000 €	60 000 €	202 000 €
Voirie rurale 2020 - travaux RAR 2020	40 000 €			
Achat foncier	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €
SUBVENTIONS PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €
Subventions CAF Mobilier Canopée Tranche 1	2 000 €			2 000 €
FDC CCB logements communaux (1 logt)	3 000 €			3 000 €
4-DEVELOPPEMENT URBAIN -Budget principal	137 200 €	126 400 €	132 400 €	396 000 €
1-Déconstruction centre social : reste à charge communal		48 000 €		48 000 €
3-Maison Blanche: reste à charge communal			52 800 €	52 800 €
4-Rue Nationale			36 000 €	36 000 €
5.1-Parking rue des Glyorels		78 400 €	33 600 €	112 000 €
5.2-Lotissement des ormes (opération en BA)	10 000 €		10 000 €	20 000 €
6-Abords du vélodrome	4 200 €			4 200 €
7.1-Mobilier urbain	59 000 €			59 000 €
7.2-Signalétique	25 000 €			25 000 €
8-ZAC Landret: Etudes (opération en BA)				0 €
9-Réseau de chaleur (opération en BA)	20 000 €			20 000 €
10-Boucles pédestres	19 000 €			19 000 €
				0 €
SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT URBAIN	0 €	56 000 €	40 000 €	96 000 €
4. Rue Nationale			30 000 €	30 000 €
5.2 contribution BA lotissement			10 000 €	10 000 €
6-Abords du vélodrome: subvention AAP				0 €
7-Mobilier urbain: subvention AAP		36 000 €		36 000 €
9-Réseau de chaleur (versement du BA)		20 000 €		
10-Boucles pédestres				0 €
TOTAL INVESTISSEMENTS Budget principal	1 368 982 €	2 920 023 €	2 195 800 €	6 484 805 €
TOTAL SUBVENTIONS Budget principal	376 800 €	609 440 €	707 120 €	1 693 360 €
capacité d'équipement	992 182 €	2 310 583 €	1 488 680 €	4 791 445 €

IV.4. PROSPECTIVE FINANCIERE

Les tableaux suivant présentent la prospective financière à horizon 2023 au regard des hypothèses détaillées précédemment sur le fonctionnement et les projets d'investissement.

En ce qui concerne l'investissement, **une hypothèse de mobilisation d'emprunt à hauteur de 2 700 k€ à horizon 2023 est intégrée** (mobilisé probablement en 2 fois). Cette hypothèse tient compte des faibles recettes d'investissement simulées dans le PPI. Si elles devaient être plus importantes (ce que nous espérons) le montant du recours à l'emprunt en serait diminué.

Par ailleurs, deux scénario portant sur la fiscalité sont étudiées.

IV.4.1. SCENARIO 1 : MAINTIEN DE LA FISCALITE

Cette première simulation présente l'hypothèse où la fiscalité est maintenue.

Version maintien de la fiscalité	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes de fonctionnement	3 538 984	3 661 114	3 709 731	3 717 004
Dépenses de fonctionnement	3 420 894	3 448 920	3 464 423	3 462 290
Epargne brute	595 502	397 444	439 808	459 214
Epargne nette	248 257	27 317	62 443	27 554
Recettes d'investissement	3 327 336	2 178 760	2 563 501	2 834 011
Dépenses d'investissement	2 456 519	1 808 458	2 804 636	3 085 862
Capacité (+) / Besoin de financement (-)	870 816	370 302	- 241 135	- 251 851
Capital restant dû au 31.12.N	3 578 534	3 208 407	4 231 042	5 099 382
Capacité de désendettement	6,01	8,07	9,62	11,10

Dans cette simulation, l'épargne nette, si elle est positive, est insuffisante pour poursuivre la dynamique d'investissement : de 27 k€ en 2021 elle passerait à 62 k€ en 2022 puis reviendrait à 27 k€ en 2023

Cette prospective permet donc de montrer que, si la maîtrise des dépenses et l'accroissement des recettes de fonctionnement doivent toujours être recherchés, le programme d'investissement nécessitera probablement le recours à un nouvel emprunt en 2022 et 2023 induit une baisse de l'épargne nette.

Il semble difficile de réduire encore significativement les dépenses de fonctionnement au regard de toutes les démarches d'optimisation déjà mises en place, sauf à réduire le service rendu aux usagers ce qui n'est pas la volonté politique.

La capacité de désendettement reste correcte même si elle témoigne du rythme d'investissement de la collectivité.

L'hypothèse d'un recours à une augmentation de la fiscalité est donc explorée

IV.4.2. SCENARIO2 : ACCROISSEMENT DE LA FISCALITE

Dans cette hypothèse, **une augmentation du taux de la taxe sur le Foncier bâti de 1 point**, qui générerait **35 000 € de recettes supplémentaires**, est appliquée sur l'hypothèse des recettes de fonctionnement.

Le taux passerait de 15.86% à 16.86%, restant toutefois inférieur à la moyenne de la strate.

Version "progression de la fiscalité"	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes de fonctionnement	3 538 984	3 696 114	3 744 731	3 752 004
Dépenses de fonctionnement	3 420 894	3 448 920	3 464 423	3 462 290
Epargne brute	595 502	432 444	474 808	494 214
Epargne nette	248 257	62 317	97 443	62 554
Recettes d'investissement	3 327 336	2 178 760	2 598 501	2 869 011
Dépenses d'investissement	2 456 519	1 808 458	2 804 636	3 050 862
Capacité (+) / Besoin de financement (-)	870 816	370 302	- 206 135	- 181 851
Capital restant dû au 31.12.N	3 578 534	3 208 407	4 231 042	5 099 382
Capacité de désendettement	6,01	7,42	8,91	10,32

Dans cette simulation, l'épargne nette est plus compatible avec le projet d'investissement, même si elle reste inférieure à 100 k€. La capacité de désendettement n'est pas améliorée considérablement.

IV.4.3. SYNTHESE

Les objectifs financiers peuvent être résumés de la manière suivante :

- Un adossement du rythme de nos dépenses sur celui de nos recettes de fonctionnement : **une épargne brute qui doit être maintenue autour de 450 k€** afin que le déficit d'investissement n'excède jamais le montant de l'épargne brute dégagé sur l'exercice en cours
- **Une épargne nette inférieure (voire très inférieure) à 100 k€** qui nécessiterait l'augmentation d'1 point de la fiscalité sur le foncier bâti afin de soutenir la modernisation du fonctionnement de la collectivité et par conséquent de faciliter les projets d'investissement
- Un recouvrement optimisé des subventions sollicitées pour le financement de nos investissements mais également un recours à l'emprunt
- Un niveau de dette qui s'accroît : une capacité de désendettement de la commune qui progresse et passe de 6 années en 2021 à environ 10/11 ans en 2023 avec une perspective de désendettement à partir de 2023 (extinction d'un emprunt).

Le débat d'orientation budgétaire devra permettre d'orienter l'élaboration du budget 2021 en prenant en compte l'un ou l'autre des scénarios.

IV.5. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Comme en 2020, une présentation synthétique du budget annexe assainissement collectif apparaît nécessaire compte tenu des projets d'investissement à venir.

La situation financière de ce budget annexe est confortable :

- **en section de fonctionnement**, l'excédent à reporter sur 2021 serait d'environ **1 191 k€** : l'excédent de l'exercice 2020 serait de 75 647 €
- **en section d'investissement**, le déficit reporté serait d'environ **208 k€** : le déficit de l'exercice 2020 serait de 182 538 €

En 2020, des travaux ont été réalisés pour plus de 61 000 € HT (extension de réseau impasse des Châteaux).

L'étude de **schéma directeur du réseau assainissement** a été réalisée (cette étude à coûté 26 950 € HT).

Pour les années à venir, la collectivité appliquera les préconisations du schéma directeur en les priorisant au regard :

- de leur efficacité, notamment de réduction d'infiltrations d'eaux parasites dans les réseaux.
- d'un renouvellement périodique des réseaux concernés par des travaux de requalification de voirie

En 2021, le programme d'investissement est estimé à plus de **375 000 €** comportant des travaux d'extension de réseau (impasse des Châteaux et réseau EU de la piscine) et de la réhabilitation de réseaux (chemin des Châteaux et chemin en prolongement de la rue de Montfort).

La situation sanitaire et le traitement des « boues covidées » vont impacter chacune des sections fonctionnement et investissement en 2021.

Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) spécifiquement établi pour le budget assainissement prévoit 835 790 € HT de dépenses et 181 881 € de recettes sur la période 2021 -2023.

IV.6. CONCLUSION

2021, première année de ce mandat se caractérisera par

- La mise à niveau informatique de la collectivité avec le recrutement pour 1 an d'un agent dédié
- le lancement d'études de maîtrise d'œuvre pour de nouveaux projets : extension de la salle de sport, réseau de chaleur bois en centre ville
- le lancement de la construction de la Tranche 2 de la Canopée
- la programmation de divers investissements dans le cadre du programme annuel d'investissement pour maintenir en état le patrimoine et doter les services de matériels et équipements,
- une hypothèse d'augmentation de la fiscalité locale de 1 point sur le taux du Foncier Bâti qui devra être débattue et éventuellement validée en conseil municipal
- l'absence de mobilisation d'un nouvel emprunt
- la poursuite d'une maîtrise des dépenses en section de fonctionnement pour préserver l'épargne brute et donc notre capacité d'autofinancement.

LEXIQUE

DGF : Dotation Générale de Fonctionnement

DSR : Dotation de Solidarité rurale

Epargne = Autofinancement

EPCI : Etablissement Public à caractère intercommunal

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement